

Relevé de décisions du CEVU

16 mars 2012

0. Informations de la Vice-présidente

Le CEVU

Vu le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007

Vu les statuts de l'université adoptés le 4 mars 2008 et modifiés le 2 novembre 2010

Après en avoir délibéré, décide :

En l'absence de quorum, les votes sont donnés à titre indicatif.

1. Vie Étudiante

- Commission FSDIE Projets du 8 mars 2012

Marc Rivère présente les projets.

Votants : 9
NPPV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **9**

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur les décisions de la commission FSDIE Projets du 8 mars 2012.

- Décisions sur les demandes d'exonération des droits de scolarité

La décision n°6 portant exonération des droits de scolarité pour les personnels administratifs et enseignants en exercice partagé est nouvelle.

Votants : 10
NPPV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **10**

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur les décisions relatives aux demandes d'exonération des droits de scolarité.

- Décisions sur les demandes d'annulation d'inscription

Votants : 12
NPPV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur les décisions relatives aux demandes d'annulation d'inscription.

2. Appel à projets pédagogiques 2012-2013 : arbitrage 2^e vague

Hélène Ricaud-Droisy présente les projets pédagogiques qui n'ont pu être examinés en CEVU le 13 janvier, ou qui nécessitent un nouvel examen.

Afin de ne pas pénaliser les projets pédagogiques à venir pour le premier semestre 2012-2013, il est proposé de limiter à 5 000 € au maximum l'enveloppe complémentaire accordée aux projets pédagogiques examinés en CEVU du 16 mars 2012. Le total des projets arbitrés s'élève à 4 930 €.

- 2 projets présentés par le SUAPS en CEVU le 13 janvier 2012
 - ✓ Formation diplômante 1^{ers} secours et animation sportive

Marc Rivère précise que ce projet s'inscrit dans une dynamique de préprofessionnalisation. À l'issue du débat, il est convenu que ce projet relève de la politique d'établissement (COM) et doit être inclus dans les formations diplômantes. La Vice-présidente du CEVU actera la demande assortie de la position du CEVU.

- ✓ Journée Nationale Sport Campus

Le CEVU propose de financer ce projet à hauteur de 1 500 €.

- 1 projet présenté par l'UFR de Psychologie pour des actions d'accueil des étudiants primo-arrivants en L1

Ce projet est présenté pour la première fois en CEVU. Le CEVU propose de le financer à hauteur de 1 500 €.

- Le Département de Philosophie présente un projet de tutorat qui n'a pas encore fait l'objet d'un arbitrage. Le CEVU propose de le financer à hauteur de 1 500 €.

- Le Département des Sciences du langage a demandé le réexamen des projets suivants :

- ✓ « Harmonisation des connaissances après réorientation en L3 »

16,5 heures enseignants ont été attribuées lors du premier arbitrage au lieu des 18 heures demandées. Le CEVU propose de réaffecter les heures enseignants demandées.

- ✓ « Animation du forum SED des Sciences du langage »

Le CEVU propose en deuxième examen de financer ce projet à hauteur de 430 €.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des projets tels qu'ils ont été arbitrés en CEVU du 16 mars 2012.

Votants : 12
NPPV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **12**

3. Formation

Hélène Ricaud-Droisy présente les dossiers examinés en commission FOI du 13 mars 2012.

- Examen des demandes de création, de transformation ou de renouvellement sans transformation des DU
 - DU hors alternance : 33 dossiers
- DUT « GIM » (Génie Industriel et Maintenance) : ouverture d'un groupe en alternance en année de césure
- Point sur les demandes de création ou de transformation de diplômes hors DU

Voir fichier joint.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des diplômes présentés en suivant les recommandations de la commission FOI. Le compte rendu actualisé de la commission sera transmis aux conseillers.

Votants : 13
NPPV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **13**

4. Appel à projets intersession 2012 : arbitrage

Marie-Hélène Garelli rappelle le cadrage pédagogique qui dispose notamment que chaque département doit proposer des séances d'une durée moyenne de 2 heures par UE. Hélène Ricaud-Droisy informe les conseillers que toutes les composantes n'ont pas fait remonter leurs projets.

Le total des projets présentés après arbitrage s'élève à 26 000 € répartis comme suit :

HAA : 4 000 € - LLCE : 8 000 € - LPM : 4000 € - Psychologie : 6 000 €- SES : 4 000 €.

Chaque composante devra répartir en interne l'enveloppe qui lui a été attribuée afin qu'Études et Projets réserve une ligne spécifique dans SAGHE.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur l'arbitrage des projets intersession 2012.

Votants : 13
NPPV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **13**

5. Convention Langues UTM/IEP

La convention a pour objectif de promouvoir les enseignements de langues étrangères assurées par l'UTM, et d'élargir l'éventail des enseignements de langues étrangères proposés aux étudiants de l'IEP de Toulouse. Cette convention ne nécessite pas d'examen en CA.

Hélène Ricaud-Droisy fait le point sur les demandes d'ouverture, de création et de transformation de formations à partir de la rentrée 2012. Le document présenté est joint au relevé de décisions.

La séance du Conseil est close à 11h 50.